

Compte-rendu
Réunion du bureau du Conseil de Quartier Blanche-Trinité
Mardi 11 mars 2025

CLJT Saint-Lazare – 59, rue Saint-Lazare (à partir de 18h30)

Présents : José COSIALLS, Yoanne DUBOS, Fiona FITZPATRICK, Valérie FLUNKERT CHRZAVZEZ, Catherine GROSBETY, Richard HENWOOD, Yann LE BARS, Hélène PICOLET, Sophie RYAN, Isabelle SAINT JOHN WEBB, Françoise TOMASINI (coordinatrice des conseils de quartier) et Jean-Pierre PLAGNARD (élu référent).

Excusés : Aymeric BEAUFORT LESGUILLONS Arnaud DESORTIAUX, Raphaël POUPEL-FITZPATRICK, Hedwige VLASTO, Marie BOIT-BLANC, Mathilde PRIMAULT, Sophie TERMOLLE.

Invités : Juliette LOISEAU (Centre Paris Anim' Bravo), Soraya AL FAHHAM (Club de prévention SILOE), Silvia RUFFIN (Directrice du Monoprix Blanche).

1. Point avec les « acteurs jeunesse » : intervention de Yann LE BARS et Juliette LOISEAU pour le CPA Bravo, et de Soraya AL FAHHAM pour le Club de prévention SILOE

À la demande du bureau, les acteurs principaux du quartier en lien avec la jeunesse ont été invités à présenter leurs activités.

L'équipe de Prévention Spécialisée Siloë, gérée par l'Association Aurore, exerce une mission de Prévention spécialisée dans le 9^e arrondissement. Elle compte 4 éducateurs et éducatrices en plus d'un directeur et d'une cheffe de service, Mme Soraya AL FAHHAM, et dispose d'un local au 17 rue Victor Massé pour accueillir les jeunes en rendez-vous individuels.

La prévention spécialisée est une mission de protection de l'enfance placée sous la responsabilité du département. Cette action éducative consiste à aller vers les jeunes, en rupture ou en souffrance, en voie de marginalisation ou déjà marginalisés. La Prévention Spécialisée se distingue par une démarche d'intervention basée sur le travail de rue. Il s'agit d'une présence fréquente et régulière, aux moments et lieux où les jeunes ont l'habitude de se retrouver.

Ce travail de rue permet notamment :

- d'aller à la rencontre et d'amorcer une relation avec des jeunes en difficultés (familiales, sociales, scolaires, d'insertion),
- de tisser et de maintenir un lien social avec les populations en risque de marginalisation,
- d'observer et d'évaluer les besoins et les potentialités du public visé.

La Prévention Spécialisée mène auprès des jeunes des actions d'accompagnement socio-éducatif en matière d'insertion sociale, scolaire (notamment en cas de décrochage scolaire), professionnelle (orientation vers des structures de droit commun : Mission locale Jeune, Centre Paris Anim'...), de problème de justice (accompagnement au paiement échelonné d'une amende, note sociale pour le juge), de relation avec leurs familles (médiation familiale), de santé (de l'accompagnement chez un ophtalmologue à celui pour une IVG), de logement.

Elle s'appuie sur plusieurs principes : l'anonymat, la libre adhésion, la non institutionnalisation (Siloë n'agit pas sur mandat judiciaire ou administratif). Son travail s'inscrit dans la durée : il faut entre 6 mois et un an pour établir une relation de confiance avec un jeune en difficulté.

150 jeunes (43% de filles / 57% de garçons) sont accompagnés dans le 9^e. Ils ont entre 13 et 29 ans : si le principe est l'accompagnement jusqu'à 21 ans (les politiques jeunesse ne s'arrêtent pas à la majorité), celui-ci se poursuit en réalité en cas d'absence de relais institutionnel au-delà de cette limite d'âge.

Le Centre Paris Anim' Bravo s'adresse en principe à des jeunes entre 14 et 25 ans (en réalité l'accompagnement va au-delà de cette tranche d'âge), du 9^e et au-delà.

Les CPA sont des structures de proximités rattachées à la Ville de Paris par délégation de service public. Leur rôle est de développer, par un accompagnement collectif, l'accès à la culture, aux loisirs et à la citoyenneté.

Un accueil informel est organisé pour les jeunes en difficultés. Des salles sont mises à leur disposition pour de l'aide aux devoirs, pour créer des projets, événements, séjours, ateliers (ex : boîte éducative avec un éducateur spécialisé)... Des activités et conférences peuvent être organisées en lien avec les établissements scolaires.

2 animateurs jeunesse travaillent à acquérir sur le temps long la confiance des jeunes en difficultés, et les accompagnent :

- Soit directement (dans le cadre d'un service civique, pour passer le BAFA citoyen, pour trouver un stage...);
- Soit en les orientant vers une autre structure (CAF, éducateurs, centre social pour l'accompagnement des familles...).

Le but est de les sortir de leur quotidien, de les raccrocher à la scolarité, de les arracher à des phénomènes de bandes par l'écriture ou la musique...

S'ils souhaitent aider les CPA, les conseillers de quartier peuvent devenir parrains ou marraines de jeunes, proposer des stages dans leurs entreprises...

L'accompagnement et la prévention ne sont pas toujours suffisants : le CPA est aussi en lien, côté répressif, avec le commissariat, qui peut notamment renforcer les patrouilles autour du Centre. Des plaintes ont récemment été déposées par le directeur et la directrice adjointe du CPA pour des faits de menaces contre les personnes et les biens. Un maître-chien surveille en ce moment l'entrée du Centre, pour en empêcher l'accès à certains jeunes.

La très grande majorité des jeunes suivis réintègrent la société, un certain âge passé (il faut pouvoir continuer à suivre ces jeunes, car les bandes peuvent se retourner contre eux lorsqu'ils les quittent).

Dans le quartier, les phénomènes de déviance et de délinquance ne sont objectivement pas en augmentation ces dernières années.

Les vraies difficultés de l'accompagnement des jeunes sont, selon les intervenants, liées au sous-effectif et à la réduction des budgets alloués par la mairie de Paris à la Direction des solidarités de la Ville de Paris, comme à la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Concernant les perspectives d'amélioration du travail des uns et des autres, les intervenants souhaitent pouvoir mieux croiser leurs informations, entre eux, mais aussi avec la PJJ, les services sociaux et la police, pour un meilleur accompagnement des familles dans leur ensemble.

2. Intervention de Silvia RUFFIN, Directrice du Monoprix Blanche

Madame Ruffin vient présenter le magasin après travaux. Ceux-ci ont été effectués pour sublimer l'histoire du magasin : le Monoprix Blanche est le premier Monoprix parisien, qui a ouvert en 1932 et conçu dans un style Art déco.

Les travaux ont entraîné la disparition de 20% de linéaire sur tout le magasin (recul d'un mètre au niveau de la façade, changement de dispositif pour l'escalier afin que celui-ci soit mieux sécurisé, installation d'un ascenseur pour PMR, changement de réglementation des allées, passées de 0,60 à 1,20m...). Des choix ont été faits pour aménager la surface, qui est de seulement 1300 m². Des rayons ont dû être supprimés, mais depuis le mois de septembre 2024, le magasin a essayé de diversifier son offre : rayon papeterie, offre de rentrée des classes, jouets de Noël.

Le Monoprix Blanche donne actuellement ses invendus alimentaires à l'association Les Petits panier (18^e), qui s'est manifestée dans ce but en fin d'année dernière. Elle organise également des collectes en faveur de la Protection civile...

3. Le budget participatif du 9

Les projets recevables sont passés en revue.

Le bureau accepte la proposition du SCUF de lui présenter, lors de la prochaine réunion de bureau, son projet d'aménagement d'une Maison-Santé dans le sous-sol du Centre Bravo. Les conseillers pourront éventuellement choisir de soutenir ledit projet à l'issue de la présentation.

4. Utilisation du budget d'investissement

Le bureau souhaite lutter contre « le fléau des mégots ».

- Il envisage de financer des cendriers de rue (l'entretien serait confié à l'entreprise d'insertion Nature Espace, les mégots recyclés par l'entreprise CKFD en matériaux d'isolation).

Pour rappel, sous l'impulsion de Delphine Bürkli, la loi « Nouvelle économie circulaire » a rendu les cigarettiers responsables des mégots jetés à terre. Grâce à cette responsabilité élargie des producteurs, les coûts de collecte et de recyclage portés par les collectivités sont pris en charge par les cigarettiers.

Les conseillers vont réfléchir au nombre de cendriers qu'ils souhaiteraient commander. Ils pourraient commencer par une installation-test dans une rue. Il s'agirait de prioriser les abords des bars et des boîtes de nuit, des traversées piétonnes, des abribus et des accès métro.

- Il demande si des opérations coups de poing de la police municipale pourraient être menées en ce sens.

Le bureau va réfléchir à une façon d'inclure la thématique dans sa fête de quartier.

5. Questions diverses

5.1. Eclairage des rues

Le bureau a remarqué que l'éclairage des lampadaires de rue avait été modifié : l'éclairage jaune a été remplacé par un éclairage blanc. Il souhaiterait avoir des éléments d'explication sur ce point.

Note post-réunion : l'éclairage blanc est un éclairage LED plus écologique.

5.2. Horaires de ramassage des déchets

Le bureau souhaite avoir des explications sur les horaires de ramassage des déchets dès 6h – qui génèrent des nuisances sonores – et la possibilité ou non de les aménager (alternance avec des zones où le ramassage a lieu l'après-midi...).

Note post-réunion : 3 000 tonnes de déchets sont collectées en moyenne chaque jour à Paris. L'ampleur de la tâche à réaliser implique ces plages de service étendues et une organisation au cordeau dont la moindre modification entraîne d'importantes répercussions. Les itinéraires des engins de collecte sont élaborés en tenant compte d'éléments d'ordre général :

- les contraintes de sécurité spécifiques liées au gabarit des engins (petites bennes pour les voies étroites ou grosses bennes pour les voies larges, etc.),
- la densité de fréquentation des différents secteurs parisiens,
- la gestion des sites à horaires imposés (ex : les couloirs bus qui ne doivent absolument pas être occupés par une benne qui collecte après 7h30)
- et d'éléments plus localisés comme les sens de circulation, la nécessité de traiter des voies piétonnes, sujettes à livraisons ou à des phénomènes de stationnement anarchique avant qu'elles ne soient encombrées et inaccessibles, etc.

Les services de la propreté de Paris ont bien conscience de la gêne induite par le dispositif de collecte et veillent à réduire au maximum les nuisances liées à cette prestation.

Ils répondent positivement aux doléances des riverains lorsque c'est possible mais il n'est hélas pas envisageable d'aménager les horaires au cas par cas, quels que soient le bien-fondé et la légitimité des attentes formulées, sans risquer de compromettre la prestation à l'échelle de l'arrondissement.

6. Agenda

La prochaine réunion de bureau se tiendra la 4^e semaine du mois d'avril.